

**091**

**2008 5**

.

1959 28 1959 122 -

1944 7

1998 28 1998 110 -

2004 41

2004 3

:

:

:2

:3

:4

# Programme de formation théorique en vue de l'obtention d'un permis spécial d'utilisation de véhicule sur l'aire de trafic ou sur l'aire de mouvement des aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique

Ce programme de formation comporte un tronc commun devant être dispensé à tous les prétendants au permis spécial d'utilisation des véhicules sur l'aire de mouvement et un programme spécifique destiné à ceux appelés à conduire sur l'aire de manœuvre d'un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique.

## 1. Tronc commun :

Le tronc commun est établi à l'intention de toute personne appelée à conduire sur l'aire de mouvement d'un aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique. Il comporte les principaux thèmes suivants :

- Présentation de l'infrastructure aéroportuaire concernée : tour de contrôle, station du service de sauvetage et lutte contre l'incendie, piste, chemin de roulement, hangar d'entretien, zone des pétroliers, zone de tri bagages, zone de fret etc ;
- Description de la mission des différentes entités participant à l'exploitation d'un aéroport : autorité aéroportuaire, exploitant d'aéroport, police, douane, exploitant d'aéronefs, compagnies d'assistance au sol etc ;
- Missions des services techniques de l'aéroport : tour de contrôle, service de sauvetage et de lutte contre l'incendie, unité aire de trafic ;
- Aperçu sur les différents textes réglementaires pertinents ayant trait à la circulation sur l'aire de mouvement ;
- Initiation aux définitions utilisées ainsi qu'à d'autres termes spécifiques pertinents ;
- Délimitation de la zone réservée et de ses composantes ;
- Description du parking avions ;
- Différentes aires d'un poste de stationnement ;
- Caractéristiques des principaux types d'avions fréquentant l'aéroport ;
- Sensibilisation aux dangers dus au souffle des réacteurs et aux moteurs d'avions ;
- Signalisation et marquage utilisés ;
- Règles de circulation des véhicules ;
- Aperçu sur les procédures de stationnement des aéronefs ;
- Règles de circulation des piétons ;
- Règles de sécurité ;
- Règles applicables par faible visibilité ;

- Procédures relatives aux infractions, incidents et accidents.

## **2. Programme spécifique :**

Les principaux thèmes que doit comporter la formation des conducteurs sur l'aire de manœuvre à étudier sont les suivants :

- Rôle du contrôle d'aérodrome et du contrôle au sol ;
- Rôle de l'unité chargée de la surveillance de l'aire de manœuvre ;
- Rôle du service de sauvetage et lutte contre l'incendie ;
- Procédures pratiques de radiotéléphonie ;
- Initiation à la circulation dans le circuit d'aérodrome ;
- Infrastructure de l'aire de manœuvre ;
- Signalisation sur l'aire de manœuvre ;
- Règles de circulation des véhicules sur l'aire de manoeuvre ;
- Règles de sécurité et d'urgence ;
- Règles applicables par faible visibilité.